

Texte déposé

La Suisse compte plus de 65 000 km de chemins de randonnée. Sur ce nombre, seulement une petite partie est accessible aux personnes à mobilités réduites. Depuis 2013, la fondation Suisse mobile recense les itinéraires adaptés, 74 à ce jour, et seulement deux dans le canton de Vaud (Villeneuve – Montreux et Yvonand - Estavayer-le-Lac). A noter que le sentier Handicap & Nature du Jorat n'est pas recensé. Notre canton se distingue donc par une offre particulièrement limitée et l'absence de tout itinéraire de montagne, alors que plusieurs cantons développent déjà les chemins sans obstacle, y compris dans les régions de montagne.

La base de données des chemins sans obstacle recensés par la fondation Suisse mobile contient des informations complémentaires précieuses sur la pente et l'état des chemins, sur les infrastructures accessibles en fauteuil roulant (WC, restaurants,...) ou encore sur les accès sans obstacles aux transports publics. Des normes ont été définies par Mobility International Suisse et permettent de classer ces itinéraires selon leurs difficultés.

Même si la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées ne prévoit pas explicitement une obligation concernant les itinéraires de randonnée, elle postule tout de même que « La Confédération et les cantons prennent les mesures que requièrent la prévention, la réduction ou l'élimination des inégalités ».

Il y a fort à parier que de nombreux itinéraires existants pourraient, sans grand effort, être aménagés et permettre aux personnes à mobilité réduite de bénéficier elles-aussi de l'opportunité de pratiquer la randonnée. Ces aménagements profitent évidemment aussi à d'autres catégories, comme les familles avec poussettes. L'effort important réalisé ces dernières années afin de rendre accessibles les gares ferroviaires, les wagons et le développement des bus avec plateforme constitue une motivation supplémentaire pour rendre accessible à toutes et tous une sélection de randonnées à travers tout le canton. Finalement, le fait de recenser les itinéraires correspondant à des critères techniques clairs permet une information large via les outils développés par la fondation Suisse mobile (site internet, application mobile,...) et constitue une manière concrète de montrer l'engagement des autorités publiques en faveur de l'égalité.

Au vu de ces différents constats, les soussigné-e-s demandent que soit étudiée l'opportunité de développer de manière plus systématique des itinéraires de randonnée sans obstacles.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Julien Eggenberger

Signature :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch